



# De l'astronome à l'agronome : le château de Cheseaux et ses propriétaires au XVIII<sup>e</sup> siècle

Béatrice Lovis

Lumières.Lausanne | *Trouvailles*

2015 – n° 5

ISBN 978-2-940331-54-3

Pour citer cet article :

Béatrice Lovis, « De l'astronome à l'agronome : le château de Cheseaux et ses propriétaires au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 5, décembre 2015,  
url: <http://lumieres.unil.ch/publications/trouvailles/5/>.

© Université de Lausanne. Tous droits réservés pour tous pays.

Toute reproduction de ce document, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en Suisse. Son stockage dans une base de données autre que Lumières.Lausanne est strictement interdit.

# De l'astronome à l'agronome : le château de Cheseaux et ses propriétaires au XVIII<sup>e</sup> siècle

Béatrice Lovis

Lors des Journées européennes du patrimoine organisées par le Canton de Vaud en septembre 2012, le public a eu la possibilité de découvrir le château d'En-bas de Cheseaux (Fig. 1 et 2) dont les façades étaient alors en cours de restauration. Les recherches effectuées pour documenter les visites guidées données à l'occasion de cet événement se sont révélées riches en découvertes. Nous souhaitons donner un aperçu des archives retrouvées à ce jour, tout en mettant l'accent sur les documents et portraits inédits liés aux personnalités qui ont marqué l'histoire de ce château dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

## Jean-Philippe et Charles de Loys, les derniers descendants d'une ancienne famille vaudoise

Propriétaire de la seigneurie de Cheseaux depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la famille de Loys la conserve pendant plus de deux cents ans. Elle ne se séparera de ses terres qu'en 1769, faute de descendance. Plusieurs membres de cette ancienne famille vaudoise ont occupé des fonctions importantes à Lausanne, telles que juge, conseiller, boursier et même bourgmestre<sup>2</sup>. Parmi les derniers membres qui ont vécu au château de Cheseaux figure le célèbre physicien et astronome, Jean-Philippe de Loys de Cheseaux (1718-1751), mort prématurément à l'âge de 33 ans<sup>3</sup>. Très tôt son grand-père maternel, le philosophe et professeur de l'Académie de Lausanne Jean-Pierre de Crousaz, prend en charge son instruction. Jean-Philippe apprend le latin, le grec et l'hébreu, mais aussi l'anglais et l'arabe afin de lire les ouvrages dans leur langue d'origine ; il étudie des domaines aussi variés que les mathématiques, la philosophie, la théologie, la botanique, la géographie, l'histoire ancienne et moderne. A 17 ans déjà, Loys rédige trois essais de physique : sur le choc des corps, la force de la poudre à canon et la propagation du son. Dans ce dernier traité, il se mesure à Newton dont il développe en détail les théories. Publiés seulement en 1743, ces trois essais reçoivent l'approbation de l'Académie des Sciences de Paris<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette étude est une version augmentée du court article paru en 2015 dans la nouvelle revue *Patrimonial*, qui consacre un dossier à la campagne de restauration du château de Cheseaux. Sur l'architecture et les étapes de construction de cet élégant château « à la française », voir la contribution de Catherine Schmutz dans le même numéro et son étude « Cheseaux. Château d'En-bas, 17-20<sup>e</sup> siècles. Etude historique et architecturale », Section Monuments et Sites, Lausanne, 2010.

<sup>2</sup> Voir le manuscrit de Maxime REYMOND, « Généalogie de la famille de Loys », [1937], transcrit par Pierre-Yves Favez, Archives cantonales vaudoises (ACV), P Loys 4701 bis, p. 129-145.

<sup>3</sup> Pour une biographie détaillée du savant vaudois, voir l'article de l'ingénieur Maurice Paschoud sur lequel nous nous basons : Maurice PASCHOUD, « L'astronome vaudois Jean-Philippe Loys de Cheseaux (1718-1751) », *Bulletin d'astronomie*, 4/1912, p. 5-28. Voir également sa fiche biographique sur Lumières.Lausanne : <http://lumières.unil.ch/fiches/bio/62>.

<sup>4</sup> Jean-Philippe DE LOYS DE CHESEAUX, *Essais de physique*, Paris : chez Durand, 1743. Désormais accessibles en ligne, l'ensemble des ouvrages de l'astronome sont conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU).



Fig. 1 : Façade orientale du château d'En-bas de Cheseaux, après restauration, 2012. Photo Luca Delachaux.



Fig. 2 : Façade occidentale du château d'En-bas de Cheseaux, après restauration, 2012. Photo Luca Delachaux.

En 1736, le jeune Loys se fait installer près du château un observatoire, dont l'emplacement exact reste inconnu. Il y réalise des mesures astronomiques et trigonométriques, qui lui permettront non seulement de redessiner la carte du Pays de Vaud<sup>5</sup> mais aussi de découvrir des comètes et d'anticiper leur trajectoire. A la suite de ses observations, il publie en 1744 chez Marc-Michel Bousquet son *Traité de la comète* qui fait sensation et le consacre à l'âge de 26 ans<sup>6</sup>. Dès lors, il est considéré par ses pairs comme l'un des plus grands scientifiques de son temps : il devient membre des Académies de Paris, de Saint-Petersbourg, de Stockholm, de Göttingen et de la Royal Society de Londres. Il sera même invité par le comte Razoumovski pour diriger l'observatoire de Saint-Petersbourg et occuper la place de premier professeur d'astronomie, mais le jeune savant décline l'invitation. Aux fastes de la Cour de Russie, il préfère la campagne retirée de Cheseaux. Non seulement sa santé, très fragile, ne lui aurait pas permis de faire le voyage, mais ses intérêts le dirigent aussi vers d'autres études. Utilisant ses connaissances scientifiques à des fins religieuses, il travaille désormais à démontrer que les textes révélés sont compatibles avec les observations scientifiques. Il essaie aussi de prédire des événements à l'aide de certains passages de l'Apocalypse. Ses prophéties d'astrologue se sont avérées cependant moins concluantes que ses pronostics sur les comètes.

Fortement sollicité par des amis parisiens qui souhaitent bénéficier de ses lumières, le Lausannois se rend dans la capitale française où il meurt peu après, le 30 novembre 1751. Son décès suscite un grand émoi non seulement à Lausanne<sup>7</sup>, mais aussi parmi la communauté scientifique. Quelques mois après sa mort, le *Journal helvétique* lui consacre un éloge de près de trente pages, fait remarquable<sup>8</sup>. Cet hommage est suivi en 1753 d'un second rédigé par les amis du savant qui l'avaient fait venir à Paris<sup>9</sup>. Après avoir dressé le portrait moral et intellectuel de ce « philosophe chrétien » et « éclairé », ces derniers en donnent une brève description physique : « Monsieur de Cheseaux avoit la taille médiocre, avec peu d'embonpoint, l'œil vif & pénétrant, la physionomie agréable, & la douceur toujours peinte sur le visage »<sup>10</sup>. Un portrait qui fait écho à celui peint par Henchoz en 1746 (Fig. 3). Bien que Loys de Cheseaux n'ait jamais enseigné à l'Académie de Lausanne, ce tableau est intégré parmi la galerie des portraits des professeurs de l'Académie. Ses « attributs » sont aisément reconnaissables : un globe représentant la voute céleste, ainsi qu'une série d'ouvrages qui l'ont inspiré (la Bible, Platon, Euclide, Newton) ou qu'il a publiés (*Essai de dynamique*, *Traité de la comète*). L'allégorie de la Renommée souffle dans sa trompette : l'élégant jeune homme à perruque est un savant déjà célèbre. Il a alors 28 ans.

<sup>5</sup> « Ces Observations lui firent conoitre, que la vraie Longitude de la Suisse étoit encore peu connue. Il fit donc, par raport au *Pays de Veau* [sic] & au *Lac de Genève*, ce qu'il avoit fait pour son Observatoire ; & de là resulta une Carte de ce Lac & du riche Valon qui règne autour de lui, ou la figure de ce Lac étoit fort différente de celle qu'on lui avoit attribué jusqu'alors » (*Journal helvétique*, mars 1752, p. 259). Cette carte a été utilisée par Charles-Guillaume Loys de Bochat pour ses *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissements sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse et sur les monuments d'antiquité qui la concernent : avec une nouvelle carte de la Suisse ancienne* publiés en 1747-1749.

<sup>6</sup> Dans l'un des chapitres du *Traité de la comète*, consacré à « la force de la lumière, sa propagation dans l'éther et sur la distance des étoiles fixes », il formule le paradoxe de la nuit noire, appelé aujourd'hui le paradoxe de Cheseaux-Olbers.

<sup>7</sup> Plusieurs témoignages contemporains attestent que la compagnie de Loys de Cheseaux était très appréciée des Lausannois. Elisabeth de Charrière de Sévery écrit en décembre 1751 qu'il est impossible « de ne pas regretter un homme dont la conversation étoit si douce si sage et si instructive, c'est une perte pour tout le monde chrétien aussi bien que pour le monde sçavant, on découvre tout les jour quelq'unes de ses bonnes œuvres et de ses productions sçavantes [...] » (ACV, P Charrière de Sévery, B 104/135, lettre d'Elisabeth de Charrière de Sévery à son fils Salomon, 29.12.1751). Le docteur Auguste Tissot évoquera aussi sa maladie et sa mort dans son ouvrage *De la santé des gens de lettres* (Lausanne : Grasset, 1768, p. 92).

<sup>8</sup> Anonyme, « Eloge historique de feu M. De Cheseaux », *Journal helvétique*, mars 1752, p. 243-270. L'auteur (un ami intime de Cheseaux, probablement Gabriel Seigneux de Correvon) avoue devoir faire le « portrait d'un saint ». Cet éloge, proche de l'hagiographie, a été lu dans le cadre d'une société littéraire à Lausanne, que le savant avait présidée quelque temps.

<sup>9</sup> Anonyme, *Eloge de Monsieur de Cheseaux, lu à Paris, dans une Société de ses amis*, [s.l.] : [s.n.], 1753. Les auteurs de cet opuscule ont aussi fait paraître une brève annonce de la mort de Loys de Cheseaux dans le *Mercur de France* (juin 1752, p. 209-210).

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 23.



Fig. 3 : Portrait de Jean-Philippe de Loys de Cheseaux, par J.-P. Henchoz, 80 x 64,5 cm, huile sur toile, 1746. Université de Lausanne. Photo Arnaud Conne / © Musée historique de Lausanne.

Parmi les hôtes de marque reçus au château d'En-bas de Cheseaux, nous pouvons citer l'intellectuel français Antoine Court de Gébelin, professeur au Séminaire de Lausanne et ami intime de Charles de Loys (1730-1789), le frère cadet de Jean-Philippe et dernier héritier du domaine, ou encore l'historien anglais Edward Gibbon, devenu célèbre grâce à son ouvrage sur *l'Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*. Lors de son second séjour lausannois, Gibbon fréquente Charles dont il fait un portrait nuancé dans son journal le 8 octobre 1763 :

Mon ami de Cheseaux est venu passer le jour et souper chez moi. C'est un très excellent jeune homme avec qui j'ai été fort lié dans mon premier voyage [1753-1758], mais qui n'atteindra jamais à la réputation de son frère. Comme Boileau étoit plutôt ami de la vertu, que vertueux, de Cheseaux est plutôt ami de la Science qu'un Savant. Il s'est toujours attaché à la Physique et aux Mathématiques mais peu de talents, une santé chancelante et une humeur légère ne lui ont pas permis de s'élever au-dessus des résolutions et des projets. Ce Philosophe a son foible, c'est l'orgueil de la Noblesse ; très humain et de théorie et de pratique, il soulage le roturier avec plaisir mais il a de la peine à le regarder comme son frère.<sup>11</sup>

Invité à Cheseaux quelques jours plus tard, Gibbon écrit encore dans son journal :

C'est dans cette terre que mon ami s'est confiné. Ses affaires en avaient besoin. Pour les remettre il a eu le courage de renoncer au monde, de s'enterrer dans sa Campagne, et de se livrer tout entier à l'économie rustique ; mais il n'a pas eu la force de se libérer tout d'un coup par la vente de sa terre pour laquelle on lui offroit une somme fort au-dessus de sa valeur. Mais il aurait fallu renoncer au titre de Seigneur Vassal, au droit de chasse, aux girouettes etc.<sup>12</sup>

Nous ignorons qui souhaitait racheter à cette époque le château familial à prix d'or, mais il est intéressant de constater que celui-ci fait déjà l'objet de convoitises. Six ans plus tard, Charles de Loys cède finalement au « Noble et Généreux Marc de Boutes, seigneur de Verdun et de Corcelles » l'ensemble de la seigneurie, à savoir les deux « Châteaux, le neuf et le vieux ; Leurs Cours, Granges, Ecuries, un Cabaret, et tous autres Batimens, Jardins et Vergers, Recors, Prés, Terres Cultes & Incultes et Bois », ainsi que tous les droits qui lui sont attachés, comme le précise l'acte de vente conclu à Berne le 9 mars 1769 :

La Jurisdiction haute, moyenne et basse, avec le Droit de Dernier Suplice & toutes Autorités, Avantages et bénéfices en résultants ; Droit de Chasse, de Pêche, d'Eaux et Cours d'Eau, & Tous autres attributs quelconques ; Compris le Droit de Consistoire, & celui de Tot quot pour la Réception des Bourgeois, et les Passations à Clos, de même que les Corvées, Charriages & Journées à bras.<sup>13</sup>

A ceci s'ajoutent les « Focages et Moissons », l'accès gratuit au moulin, et enfin le produit de la dîme et des censures sur les récoltes. Le tout est détaillé avec précision par le notaire et commissaire-priseur Samuel Steck sur un très beau parchemin (Fig. 4). Toujours en mains familiales, le document a été édité sur Lumières.Lausanne dans le cadre de cette *Trouvaille*.

<sup>11</sup> Georges BONNARD (éd.), *Le journal de Gibbon à Lausanne, 17 août 1763 - 19 avril 1764*, Lausanne : Rouge, 1945, p. 84, 08.10.1763. Au sujet des séjours lausannois d'Edward Gibbon, voir le projet « Gibbon et Lausanne » sur Lumières.Lausanne (<http://lumières.unil.ch/actualites/68/>).

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 88, 11.10.1763.

<sup>13</sup> Voir la transcription intégrale du document en annexe.

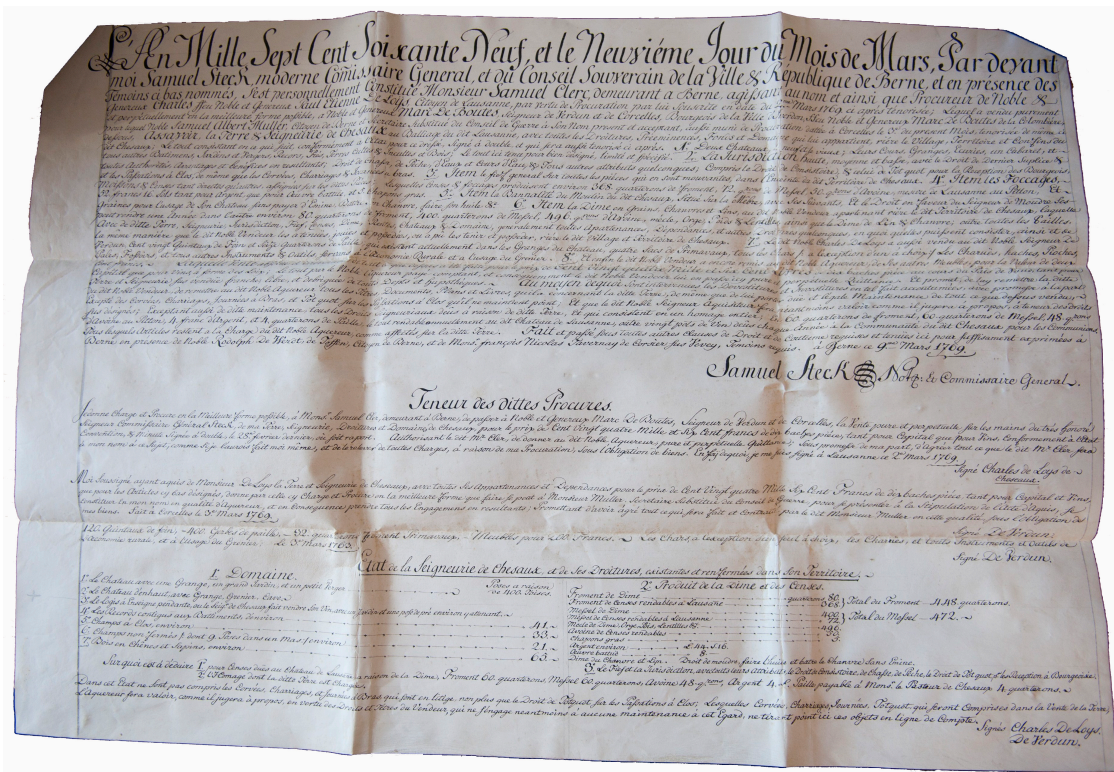


Fig. 4 : Acte de vente de la seigneurie de Cheseaux du 9 mars 1769, rédigé par Samuel Steck notaire. Collection privée. Photo Béatrice Lovis.

## Marc de Boutes de Verdun, le « re-constructeur » huguenot venu de Cadix

Jusqu'à peu, nous ignorions tout ou presque au sujet de Marc de Boutes (1711-1791), qui rachète la seigneurie de Cheseaux et fait entreprendre dès 1770 de grands travaux qui vont donner au château d'En-bas son apparence actuelle. Pourtant, acheter la seigneurie à une hauteur de 124'600 francs – une somme élevée – et agrandir le château à grands frais laissent supposer que ce nouveau propriétaire était très fortuné. Quelques recherches en archives ainsi qu'une heureuse rencontre avec des descendants de la famille<sup>14</sup> à l'occasion des Journées du patrimoine nous ont permis de lever en partie le voile sur ce mystérieux personnage.

Originaire de Lacaune dans le Languedoc, Marc de Boutes est un huguenot issu de la petite noblesse. Il hérite des seigneuries de Verdun et de la Colombière, deux localités non loin de Lacaune. Les protestants n'étant plus les bienvenus en France depuis la Révocation de l'Edit de Nantes, il émigre et réside une vingtaine d'années à Cadix, qui est alors le plus grand port d'Espagne et compte une importante communauté huguenote. De Boutes fait fortune dans le commerce des Indes. Ses bateaux ont notamment transporté des épices, du café, de l'huile, de la soie, du coton, provenant de l'Inde, de l'île Maurice (« île de France »), du Bengladesh (« Bengale »), de la Chine, mais aussi des Etats-Unis et des Antilles. De Boutes ne semble pas avoir été impliqué dans la traite des noirs, même si, dans son testament, il lègue un peu d'argent à sa domestique Jeannette « la nègre », qu'il a vraisemblablement dû ramener de Cadix (Fig. 5). Au début des années 1750, ayant amassé suffisamment d'argent, il se retire dans le Pays de Vaud, qui était alors un lieu idéal pour investir sa fortune dans l'achat de seigneuries.

<sup>14</sup> Nous remercions chaleureusement les descendants de nous avoir mis à disposition leurs archives familiales et de nous avoir permis de reproduire les portraits de leurs ancêtres. Nous espérons pouvoir prochainement mettre en valeur l'ensemble de ces archives privées dans le cadre d'un article plus développé.

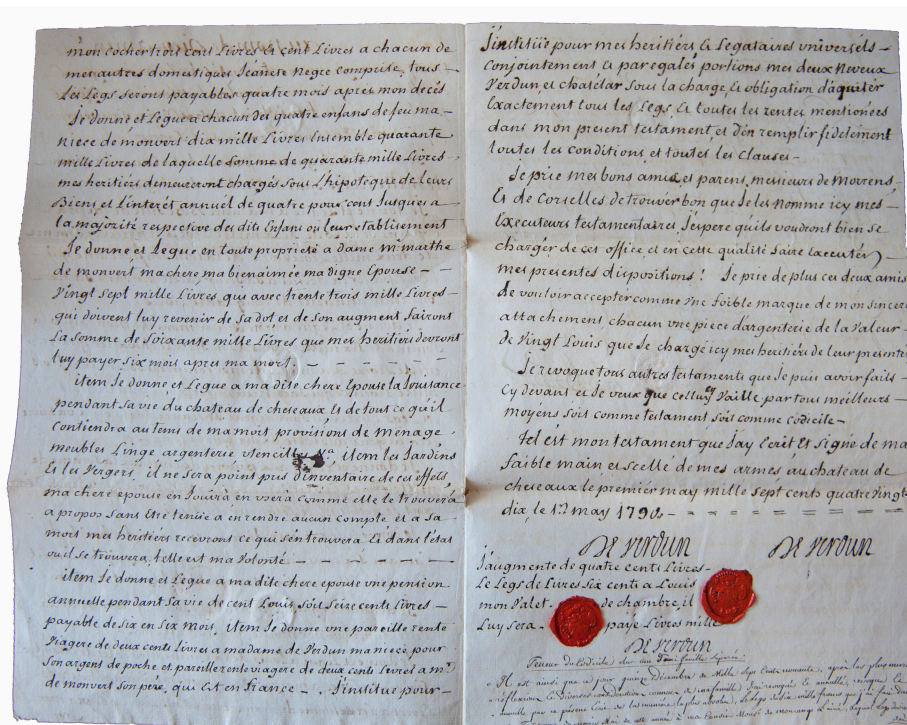


Fig. 5 : Testament de Marc de Boutes de Verdun, 1<sup>er</sup> mai 1790. Collection privée. Photo Béatrice Lovis.

Cheseaux est en fait le troisième château vaudois dont Marc de Boutes sera propriétaire. En 1753, il achète la censive de Champvent, dont l'imposant château de l'époque savoyarde est situé à 7 km d'Yverdon. Quatorze ans plus tard, il la revend deux fois plus cher et acquiert en 1768 le château de Corcelles-sur-Chavornay, à mi-chemin entre Yverdon et Echallens. Enfin, il se fixe définitivement en 1769 en achetant la seigneurie de Cheseaux. Il vendra Corcelles à son beau-frère Jacques Solier, avec lequel il a travaillé à Cadix. Au travers de ces achats et ventes successifs se dessine une « commercialisation des seigneuries » vaudoises, phénomène qui a été décrit par Georges André Chevallaz<sup>15</sup>. L'acquisition d'une terre noble était à la fois un placement de capital et une affaire de prestige. Le seigneur n'est ainsi plus lié par l'histoire de sa famille à la terre qu'il possède. Ce type de négoce devient fréquent dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et est même encouragé par Berne, qui prélève au passage des taxes importantes sur les ventes.

Membre de plusieurs sociétés économiques (Yverdon, Berne) et bibliothèques publiques de la région, Marc de Boutes œuvrera activement en faveur du développement de l'agriculture. Il est félicité en 1765 par la Société économique de Berne pour s'être distingué « par [son] zèle pour l'avancement de l'agriculture & le bien de [ses] ressortissants. »<sup>16</sup> Marc de Boutes décède à Cheseaux en 1791 à l'âge respectable de 80 ans, sans enfants. Ce sont ses deux neveux, fils de Julie Elisabeth (Fig. 6) et Jean Jacques de Gautard (Fig. 7), qui héritent de la seigneurie et qui la conserveront jusqu'à la Révolution vaudoise en 1798<sup>17</sup>. A la mort de Marc de Boutes, l'un de ses anciens collègues et amis écrira : « nous avons appris [...] la perte de Monsieur de Verdun de Cheseaux que tant à cause de ses vertus que de ses bontés pour nous, nous regretterons toute notre vie : des hommes comme lui ne devraient jamais mourir. »<sup>18</sup> Nous osons espérer que son château lui survivra de nombreux siècles encore.

<sup>15</sup> Georges André CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne : Rouge, 1949, p. 195-196.

<sup>16</sup> *Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne*, [s.l.] : [s.n.], 1765, p. 218.

<sup>17</sup> Julie Elisabeth, sœur de Marc de Boutes, épouse en 1742 Jean Jacques de Gautard, capitaine au régiment d'Artois, avec lequel elle s'établit à Vevey au début des années 1760. Ses deux fils, Marc et Jean Jacques Victor, sont institués par leur oncle héritiers de son nom et de la seigneurie de Cheseaux.

<sup>18</sup> Louis DERMIGNY, *Cargaisons indiennes : Solier et Cie (1781-1793)*, Paris : S.E.V.P.E.N., 1960, p. 39, n. 11.





Fig. 6 : Portrait présumé de Julie Elisabeth de Gautard née de Boutes, par Emanuel Handmann, 1763, 80 x 60 cm, huile sur toile. Collection privée. Photo Arnaud Conne / © Section Monuments et Sites.



Fig. 7 : Portrait présumé de Jean Jacques de Gautard, par un peintre inconnu, s.d. [avant 1763], 80 x 60 cm, huile sur toile. Collection privée. Photo Arnaud Conne // © SMS.

## Annexe

**« Acquis En faveur de Noble et Genereux Marc De Boutes, Seigneur de Verdun et de Corcelles, pour La Terre et Seigneurie de Chesaux. du Neuvième Mars 1769. Produit Judicielem<sup>t</sup> à Lausanne, le Mardi 15<sup>me</sup> Avril 1776. »**

Archives privées.

Selon notre transcription établie pour Lumières.Lausanne, url: <http://lumieres.unil.ch/fiches/trans/940/>, version du 13.12.2015.

L'An Mille Sept Cent Soixante Neuf, et le Neuvième Jour du Mois de Mars, Par devant moi Samuel Steck, moderne Comissaire General, et du Conseil Souverain de la Ville & République de Berne, et en présence des Témoins ci bas nommés, s'est personnellement Constitué Monsieur Samuel Clerc, demeurant a Berne, agissant au nom et ainsi que Procureur de Noble & Genereux Charles ffeu Noble et Genereux Paul Etienne De Loÿs, Citoyen de Lausanne, par vertu de Procuration par lui souscrite en date du 2<sup>me</sup> Mars 1769 ci après ténorisée ; Lequel a vendu purement et perpétuellement en la meilleure forme possible, a Noble et Genereux Marc De Boutes, Seigneur de Verdun et de Corcelles, Bourgeois de la Ville d'Iverdon, ffeu Noble et Genereux Marc de Boutes de la Colombière, pour lequel Noble Samuel Albert Muller, Citoyen de Berne et Secretaire substitué du Conseil de Guerre à Son Nom present et acceptant, aussi muni de Procuration dattée à Corcelles le 3<sup>e</sup> du present Mois, tenorisée de même ci dessous, Assavoir, la Terre & Seigneurie de Chesaux au Balliage du dit Lausanne, avec toutes les Droitures, Préeminences, Fonds et Domaine qui lui appartient, riére le Village, Territoire et Confins du dit Chesaux ; Le tout consistant en ce qui fait, conformément a l'Etat pour ce dressé, Signé à double, et qui sera aussi tenorisé ci après.

1° Deux Chateaux, le neuf et le vieux ; Leurs Cours, Granges, Ecuries, un Cabaret, et tous autres Batimens, Jardins et Vergers, Recors, Prés, Terres Cultes & Incultes et Bois ; Le tout ici tenu pour bien désigné, limité et spécifié.

2° La Jurisdiction haute, moyenne et basse, avec le Droit de Dernier Suplice & toutes Autorités, Avantages et benéfices en resultants ; Droit de Chasse, de Pêche, d'Eaux et Cours d'Eau, & Tous autres attributs quelconques ; Compris le Droit de Consistoire, & celui de Tot quot pour la Reception des Bourgeois, et les Passations à Clos, de même que les Corvées, Charriages & Journées a bras.

3° Item le fief general sur toutes les pièces qui en sont mouvantes, dans l'Enceinte du dit Territoire de Chesaux.

4° Item les Focgages, Moissons & Censes tant directes qu'autres, assignées sur les dittes Pièces ; Lesquelles Censes & focgages produisent environ 368 quarterons de froment, 72 q<sup>rons</sup> de Messel, 50 q<sup>rons</sup> d'Avoine, mesure de Lausanne au Pitton, Et 52 francs 16 sols tant pour Argent, que pour Oeuvre battuë, et 5 Chapons gras.

5° Item la Bannalité du Moulin du dit Chesaux, situé sur la Mèbre, avec ses suivants, Et le Droit en faveur du Seigneur de Moudre ses graines pour l'usage de son Chateau sans payer d'Emine, Battre son Chanvre, faire son huile &c.

6° Item la Dime en Grains, Chanvres et Lins, au dit Noble Vendeur, appartenant riére le dit Territoire de Chesaux, laquelle peut rendre une Année dans l'autre environ 80 quarterons de froment, 400 quarterons de Messel, 496 q<sup>rons</sup> d'Avoine, mécle, Orge, Poids & Lentilles, ainsi que le Dime de Lin & Chanvre ; outre toutes les Pailles. Avec de ditte Terre, Seigneurie, Jurisdiction, Fief, Censes, Dime,

Rentes, Chateaux & Domaine, généralement toutes Apartenances, Dépendances, et autres Droitures quelconques, en quoi qu'elles puissent consister, ainsi et de le même manière que le dit Noble Vendeur les a tenuës, jouïes et possedées, ou a pû les tenir et posseder, rière le dit Village et Territoire de Chesaux.

7° Le dit Noble Charles De Loys a aussi vendu au dit Noble Seigneur De Verdun, Cent vingt Quintaux de Foin et seize quarterons de Paille ; qui existent actuellement dans les Granges du Chateau, quatre sacs de Primavaux, tous les Chars /: à l'exception d'un à choix :/ Les Charuës, haches, Pioches, Pales, Fossoirs, et tous autres Instruments & Outils, servans à l'Oeconomie Rurale et a l'usage du Grenier.

8° Et enfin le dit Noble Vendeur a encore remis au dit Noble Aquereur, de ses autres Meubles, pour la Valeur de deux Cent francs.

Laquelle Vente absolue et irrévocable de tout ce que dessus a été faite pour le prix de Cent Vingt quatre Mille et six Cent Livres de dix baches pièce au cours du Païs de Vaud, tant pour Capital que pour Vins, à forme des Loix ; Le tout par le Noble Aquereur payé comptant, et conséquemment le dit Noble Vendeur lui en passe icy pure et perpétuelle Quittance. Et promet de luy remettre la ditte Terre et Seigneurie sus vendué franche, libre, et debriguée de tous Depts et hypothèques.

Au moyen de quoi sont intervenues les Devestitures et Investitures en tel fait accoutumées, avec promesse à la part du dit Noble Vendeur, de remettre au dit Noble Aquereur tous les Titres, Documents, Plans, et Livres, qu'il a concernant la ditte Terre, de même que de lui porter duë et légale Maintenance de tout ce que dessus vendu, Excepté des Corvées, Charriages, Journées à Bras, et Tot quot sur les Passations à Clos qu'il ne maintient point ; Et que le dit Noble Seigneur Aquisiteur fera néantmoins valoir comme il jugera à propos, à teneur des droits sus désignés ; Exceptant aussi de ditte maintenance, tous les Droits Seigneuriaux deûs à raison de ditte Terre, Et qui consistent en un homage entier ; En 60 quarterons de froment, 60. quarterons de Messel, 48 q<sup>rons</sup> d'Avoine au Pitton, 4 franc[s] d'Argent, et 4 quarterons de Paille, le tout rendable annuellement au dit Chateau de Lausanne, outre vingt pots de vin deûs chaque Année à la Communauté du dit Chesaux pour les Communions. Tous lesquels Articles restent a la Charge du dit Noble Aquereur, comme affectés sur la ditte Terre.

Fait et passé sous toutes autres Clauses de Droit et de Coutume requises et tenuës ici pour suffisamment exprimées à Berne en présence de Noble Rodolph De Werdt, de Toffen, Citoyen de Berne, et de Mons<sup>r</sup> François Nicolas Tavernay de Corsier sus Vevey, Temoins requis.

à Berne ce 9<sup>me</sup> Mars 1769.

Samuel Steck Not: Et Commissaire General.

### **Teneur des dittes Procures.**

Je donne Charge et Procure en la Meilleure forme possible, à Mons<sup>r</sup> Samuel Cler, demeurant à Berne, de passer à Noble et Genereux Marc De Boutes, Seigneur de Verdun et de Corcelles, la Vente pure et perpetuelle sur les mains du très honoré Seigneur Commissaire Général Steck, de ma Terre, Seigneurie, Droitures et Domaines de Chesaux, pour le prix de Cent Vingt quatre Mille et Six Cent francs de dix baches pièce, tant pour Capital que pour Vins, Conformement à l'Etat Convention, & Minute Signée à double, le 28<sup>e</sup> fevrier dernier, où soit raport. Autorisant le dit M<sup>r</sup> Cler, de donner au dit Noble, Aquereur, pure et perpétuelle Quittance ; Sous promesse de ma part, d'Agréer tout ce que le dit M<sup>r</sup> Cler fera à mon nom à ce Sujet, comme si je l'aurois fait moi même, et de le relever de toutes

Charges, à raison de ma Procuracy, sous l'Obligation de biens. En foÿ de quoi, je me suis signé à Lausanne ce 2<sup>e</sup> Mars 1769.

Signé Charles de Loys de Cheseaux.

Moi soussigné ayant aquis de Monsieur De Loys la Terre et Seigneurie de Cheseaux, avec toutes ses Appartenances et Dependances pour le prix de Cent Vingt quatre Mille Six Cent Francs de dix baches pièce, tant pour Capital et Vins, que pour les Articles cy bas désignés, donne par celle cy Charge et Procure en la meilleure forme que faire se peut à Monsieur Muller, secretaire substitué du Conseil de Guerre, pour se présenter à la Stipulation de l'Acte d'Aquis, se constituer En mon nom en qualité d'Aquereur, et en Consequence prendre tous les Engagemens en resultants ; Promettant d'avoir agré tout ce qui sera fait en contracté par le dit Monsieur Muller en cette qualité sous l'obligation de mes biens. Fait à Corcelles le 3<sup>e</sup> Mars 1769.

Signé De Verdun.

120 Quintaux de foin, 400 Gerbes de paille, 32 quarterons froment Primavaux, Meubles pour 200 Francs. Les Chars, à l'exception d'un seul à choix, les Charries, et tous Instruments et Outils de l'Oeconomie rurale, et à l'Usage du Grenier ; Le 3<sup>e</sup> Mars 1763.

Signé De Verdun.

### **Etat de la Seigneurie de Cheseaux, et de ses Droitures, existantes et renfermées dans son Territoire.**

#### **1. Domaine.**

1. Le Chateau avec une Grange, un grand Jardin, et un petit Verger. Poses a raison de 400. Toises
2. Le Chateau d'enhaut, avec Grange, Grenier, Cave.
3. Le Logis à Enseigne pendante, ou le Seig<sup>r</sup> de Cheseaux fait vendre son Vin, avec un Jardin et une pose de pré environ y attenant.
4. Les Records contigus aux Battiments, d'environ 41.
5. Champs à Clos, environ 33.
6. Champs non fermés /: dont 9 Poses dans un Mas :/ environ 21.
7. Bois en Chênes et Sapins, environ 65.

#### **2. Produit de la Dime et des Censes.**

Froment de Dime	quarterons	80.
Froment de Censes rendables a Lausanne		368.
Total du Froment	448 quarterons.	
Messel de Dime		400.
Messel de Censes rendables à Lausanne		72.
Total du Messel	472.	
Mecle de Dime, Orge, Pois, Lentilles &c.		496.
Avoine de Censes rendables		50.
Chapons gras		5.

Argent environ L. 44. S. 16.

Oeuvre battuë 8.

Dime du Chanvre et Lyn. Droit de moudre, faire l'huile et battre le Chanvre sans Emine.

**3. Le Fief et la Jurisdiction, avec tous leurs attributs, le Droit de Consistoire, de Chasse, de Pêche, le Droit de Tot quot, p<sup>r</sup> les Reception à Bourgeoisie.**

Sur quoi est à déduire 1° pour Censes dûes au Chateau de Lausanne, a raison de la Dime, Froment 60 quarterons, Messel 60 quarterons, Avoine 48 q<sup>rons</sup>, Argent 4 L[ivres]. Paille payable à Mons<sup>r</sup> le Pasteur de Chesaux 4 quarterons. 2° l'Homage dont la ditte Terre est chargée.

Dans cet Etat ne sont pas compris les Corvées, Charriages, et Journées à Bras, qui sont en litige, non plus que le Droit de Totquot sur les Passations à Clos ; Lesquelles Corvées, Charriages, Journées, Totquot, qui seront Comprises dans la Vente de la Terre, l'Aquereur fera valoir, comme il jugera à propos, en vertu des Droits et Titres du Vendeur, qui ne s'engage neantmoins à aucune maintenance à cet Egard, ne tirant point ici ces objets en ligne de Compte.

Signés Charles De Loys.

De Verdun.



Fig. 8 : Fronton oriental du château de Cheseaux aux armes de Marc de Boutes, après restauration, 2012. Photo Béatrice Lovis.

## Coordonnées de l'auteur

Béatrice Lovis  
 Historienne de l'art  
 Université de Lausanne  
 Beatrice.Lovis@unil.ch